



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ TD

C'est sous le thème de l'espace que les enfants graviteront dans l'univers de la Voie lactée, des planètes, des constellations et plus encore. L'activité de lancement du club d'été aura lieu le 15 juin à la bibliothèque. Prix à gagner à chaque semaine et grand prix offert par le théâtre Gilles-Vigneault à la fin de l'été! Site Web pour les enfants : clubdelecturetd.ca.



CLUB DE LECTURE POUR ADULTES

Nouveau service en bibliothèque! Vous pouvez vous inscrire au club de lecture Les Esprits Livres soit par téléphone ou en personne. Vous recevrez alors les explications nécessaires à votre participation.

Pour 2024, quatre rencontres prévues :

- 23 mai - Ru de Kim Thuy;
- 27 juin - En juin je lis autochtone;
- 26 septembre - thème à déterminer;
- 24 octobre - thème à déterminer.

Pour information et inscription : 450 224-4137

- Coût : gratuit

Faites vite, les places sont limitées à 10 participants par rencontre. Réservé aux abonnés adultes de la bibliothèque.



ANIMATIONS LITTÉRAIRES

- 10 places : Inscriptions par téléphone au 450 224-4137 ou par courriel au biblio@saint-hippolyte.ca
- Coût : gratuit
- Bibliothèque municipale : 2258, chemin des Hauteurs

11 mai - Une histoire, un brico

- Pour les 6 à 9 ans (respect du groupe d'âge obligatoire).
- Bricolage à partir d'un album raconté.
- Un samedi / mois 10 h 30 (60 minutes ou moins)

18 mai - Une histoire, un jeu

- Pour les 4 et 5 ans (respect du groupe d'âge obligatoire).
- Lecture d'un album et jeu ludique en lien avec l'histoire lue.
- Un samedi / mois 10 h 30 (45 à 60 minutes)

LE JOUR DE LA MARMAILLE 25 MAI



Depuis 2017, cette fête est devenue un rendez-vous incontournable des familles hippolytoises. Cette année, la formule évolue en proposant des activités pour les ados! C'est sous le thème des émotions que nous vous invitons à venir relever des défis. Que ce soit pour découvrir de nouvelles émotions ou vivre des émotions fortes, nous vous attendons avec une remorque de jeux vidéo, un atelier de décoration et dégustation de biscuits à base de farine d'insectes et la possibilité de créer une

œuvre à partir de différents médiums et aérosols.

Oserez-vous plonger vos mains dans les boîtes à malices et découvrir ce qui s'y cache? Et ce n'est pas tout! À 11 h, un spectacle portant sur les émotions sera offert ainsi qu'une station de maquillage, un kiosque de barbe à papa et une aire de pique-nique. Vos ados pourront même jaser de lecture et découvrir leur type de lecteur avec À Go on lit!

JE LIS AUTOCHTONE!

Rencontre avec l'autrice Isabelle Larouche



L'animation Voyage chez les Inuit, Algonquiens et Iroquoiens, donnée par la prolifique autrice jeunesse Isabelle Larouche, aura lieu dans la salle multifonctionnelle le samedi 1^{er} juin prochain, de 10 h 30 à 12 h. Des prix de présence seront offerts. Il est possible d'amener vos livres de l'autrice si vous désirez obtenir une dédicace. « Après avoir enseigné dans des villages inuit, algonquiens, iroquois et voyagé dans presque toutes les communautés autochtones du Québec et ailleurs au Canada, l'autrice partage une foule d'informations à propos de ces grandes cultures. Une heure remplie d'anecdotes intéressantes, d'initiation aux langues Inuktitut et Kanienké'ha, d'écriture syllabique et manipulation d'objets et artisanat authentique. Un rendez-vous à ne pas manquer ».

Pour information et inscription : 450 224-4137

- Coût : gratuit
- 10 h 30 -12 h
- SVP veuillez arriver 15 minutes à l'avance

Faites vite les places sont limitées à 40 participants. Réservé aux abonnés adultes et aux enfants de plus de 5 ans.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Séance ordinaire du 9 avril 2024 FAITS SAILLANTS

Reprise des travaux sur le site de la descente de bateaux

Les travaux de réaménagement et de sécurisation de la descente de bateaux municipale doivent être terminés au plus tard le 30 septembre 2024, incluant les travaux de compensation de revégétalisation requis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parc. Par conséquent, le conseil a résolu d'autoriser la reprise des travaux interrompus à l'été de 2023, et ce, à compter du 1^{er} août prochain.

Sécurisation du chemin de Kilkenny

Considérant que la propriété du 614, chemin de Kilkenny empiète pratiquement sur la chaussée, la Municipalité est d'avis qu'elle doit être démolie puisqu'elle est susceptible de nuire à la sécurité des automobilistes. Une entente est intervenue entre la Municipalité et la propriétaire pour une vente de gré à gré au montant de 65 000 \$.

Contrôle intérimaire sur les utilisations du sol, les constructions et les demandes d'opération cadastrales

Selon le Plan de conservation des milieux naturels de Saint-Hippolyte, 50 % du territoire comporte des milieux naturels à fort intérêt écologique. Les études de l'organisme Éco-Corridors laurentiens démontrent que Saint-Hippolyte constitue un territoire primordial pour assurer les déplacements de la faune à l'échelle régionale, en raison de la présence d'un important noyau écologique au centre de son territoire et des corridors écologiques s'y rattachant. Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire les nouvelles utilisations du sol, constructions et demandes d'opérations cadastrales, il a été résolu d'imposer un contrôle intérimaire à l'ensemble du territoire de Saint-Hippolyte afin d'interdire :

- Les nouvelles demandes d'opération cadastrale visant à créer une rue ou à prolonger une rue existante qui n'a pas fait l'objet d'un protocole d'entente entre un développeur et la Municipalité;
- Les nouvelles demandes d'opération cadastrale visant la création d'un lot destiné à accueillir un bâtiment principal à l'exception des demandes relatives à la création de lots riverains des segments de rues pour lesquelles un protocole d'entente entre un développeur et la Municipalité;
- La construction d'une rue qui n'a pas fait l'objet d'un protocole d'entente entre un développeur et la Municipalité;
- La construction d'une allée véhiculaire pour un projet intégré qui n'a pas fait l'objet d'un permis de construction;
- Les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et les nouvelles demandes d'opération cadastrale relative à un nouveau projet intégré ou à l'agrandissement d'un projet intégré existant;
- La construction d'un bâtiment principal, sauf s'il s'agit



d'une construction en bordure d'une rue existante ou d'une rue à être construite en vertu d'un protocole d'entente entre un développeur et la Municipalité;

- Les coupes de nettoyage, les coupes de jardinage et les activités sylvicoles;
- L'abattage d'arbres dans le cadre de la mise en culture du sol sur un lot situé à l'extérieur de la zone agricole décrétee en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Défi pissenlits

Pour une quatrième année consécutive, la Municipalité participera au Défi pissenlits, lancé le 15 avril dernier par Miel & Co. Il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. En effet, les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore et représentent une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour la survie des pollinisateurs après la période hivernale. Les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques.

Aide financière à des associations de lacs

Le conseil municipal a accepté d'octroyer une aide financière à trois associations de lacs pour différents projets, et ce, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité :

- 7 295,16 \$ à l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Bleu afin de réaliser un inventaire des plantes aquatiques et de recevoir une formation à la détection des plantes aquatiques exotiques envahissantes;
- 6 614,33 \$ à la Coalition pour la protection du lac du Pin Rouge pour recevoir un accompagnement du CRE Laurentides, s'inscrire au Réseau de surveillance volontaire des lacs, pour l'organisation d'une conférence ainsi que pour des trousseaux et des affiches de sensibilisation;
- 5 400 \$ à l'Association pour la protection du lac de l'Achigan pour le contrôle des goélands, son inscription au Réseau de surveillance volontaire des lacs, réaliser une campagne de sensibilisation (vitesse et zones) et mettre à jour la carte du lac et du code d'éthique.

Date de la prochaine séance ordinaire : 14 mai 2024.

DÉFI PISSENLITS



Pour une quatrième année consécutive, la Municipalité de Saint-Hippolyte participe au Défi Pissenlits, lancé le 15 avril dernier. Il est reconnu par la communauté scientifique que laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. En effet, les pissenlits sont parmi les premières fleurs à éclore et représentent une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour la survie des pollinisateurs après la période hivernale. **Les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial** par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques. Joignez le mouvement!

LICENCE POUR CHIEN



Toute personne possédant un chien dans les limites de la Municipalité doit, avant le 1^{er} mai de chaque année, obtenir une licence au coût de 25 \$. On peut se la procurer directement à la réception de l'hôtel de ville ou encore auprès de la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, chargée de faire respecter la réglementation municipale concernant les animaux domestiques. Pour plus d'informations : saint-hippolyte.ca/animaux.



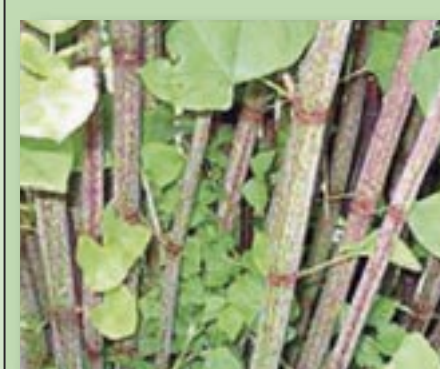
Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

RENOUÉE JAPONAISE

La renouée japonaise représente une menace environnementale puisque cette plante exotique envahissante n'a aucun ennemi au Québec et croît à raison de 30 % par année. Les tiges souterraines de la renouée libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux. Elle colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés. Ses rhizomes peuvent facilement détruire les canalisations d'eau, les champs d'épuration et percer l'asphalte. Un minuscule fragment de tige ou de rhizome, transporté sur un autre site, peut donner naissance à un nouveau plant. Les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans et se remettre à pousser dès que l'occasion se présentera.

Comme il n'existe aucun moyen biologique pour détruire la renouée japonaise, il est essentiel de contrôler son développement dès ce printemps afin de limiter les dégâts et éviter des dépenses inutiles. Si aucun geste n'est posé, le nombre de sites infestés se multipliera et la renouée envahira le bord de nos lacs, détruira nos champs d'épuration et endommagera



Tiges

- Ressemblent à un bambou - creuses
- 3 à 4 mètres de hauteur
- Vertes tachetées de rouge



Fleurs

- Grappes de fleurs blanches qui apparaissent à la fin septembre



Feuilles

- Alternes
- Non-dentées
- Lisses
- De 10 à 23 cm de longueur

sérieusement nos infrastructures. Afin d'éviter la propagation de la renouée japonaise, la Municipalité sollicite l'implication des propriétaires de terrains où l'on retrouve de la renouée japonaise.

Procédure de contrôle

1. Coupez la tige au ras du sol (sous le premier nœud) à l'aide d'un sécateur, vers la fin mai, avant que le plant n'ait atteint une hauteur de 40 centimètres.
2. Laissez les résidus de coupe sur place.

NE PAS LES DÉPLACER, NE PAS LES COMPOSTER ET NE PAS LES DISPERSER DANS L'EAU.

3. Nettoyez bien les instruments de travail avant et après leur utilisation pour éviter la propagation de la renouée (gants, souliers, pelle, pneus de voiture, etc.).
4. Répétez la coupe toutes les deux semaines pour créer une pression permanente sur la plante jusqu'à son entrée en dormance au mois d'octobre.

5. Assurez un suivi vigoureux.
6. Répétez ces étapes chaque année pour contrôler l'expansion de la renouée et diminuer la densité de ses tiges.

La Municipalité vous remercie d'avance pour cette belle action citoyenne qui permettra de freiner la prolifération de la renouée japonaise sur notre territoire et aidera à préserver la qualité de notre environnement.

FEUX EXTÉRIEURS : MAINTIEN DE L'INTERDICTION

Le conseil municipal a pris la décision de maintenir l'interdiction des feux extérieurs. Les pompiers de la Municipalité de Saint-Hippolyte et ceux de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU ont d'ailleurs dû intervenir, le 23 avril dernier, afin de combattre un incendie dans la forêt, et ce, malgré les précipita-

tions de la veille (voir photos jointes à cette publication, fournies par le Service sécurité incendie). Cette interdiction sera révisée régulièrement. Merci de votre collaboration et de votre compréhension.



COLLECTE DE BRANCHES

- > Le déchiquetage de branches est offert gratuitement et est effectué par le Service des travaux publics.
- > L'inscription s'effectue **en ligne seulement** (aucune inscription par téléphone) au saint-hippolyte.ca/collectes.
- > La collecte se déroule la première semaine complète du mois, pour les secteurs A et C (voir la carte des collectes) et la troisième semaine complète du même mois, pour les secteurs B et D. Le déchiquetage s'échelonne du lundi au vendredi de la même semaine, selon le volume de demandes reçues.
- > Le service est limité à deux collectes annuelles par numéro civique.
- > Les citoyens peuvent obtenir du paillis en se présentant au garage municipal durant les heures d'ouverture (il n'y a plus de livraison à domicile).





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

VERNISSAGE D'EXPOSITION : Naturelles



Le vernissage se tiendra le 2 mai de 17 h à 19 h à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque. Du vin et des bouchées seront servis. Bienvenue à tous! Nous vous invitons à contempler les œuvres de l'artiste Gerald Lamoureux du 2 mai au 2 juin.

OUVERTURE DES TERRAINS DE PICKLEBALL ET DE TENNIS

Les amateurs de tennis et de pickleball peuvent maintenant pratiquer leur sport préféré sur les terrains extérieurs au parc Connelly (10, 111^e Avenue). Pour connaître l'ensemble de la procédure et les règlements du tennis et du pickleball extérieur, visitez le saint-hippolyte.ca sous l'onglet Loisirs et culture.



Afin de prévenir le vandalisme et la détérioration des filets, aucun filet de pickleball n'est installé de manière permanente sur les terrains. Ils sont toutefois disponibles sur place pour les citoyens. Il suffit de s'inscrire en ligne gratuitement pour recevoir le code du cadenas donnant accès au bac de rangement contenant les filets.

BALAYAGE DES RUES

Une entreprise a été mandatée pour balayer mécaniquement les rues au cours des prochaines semaines, selon l'horaire suivant :

- Semaine du 15 avril : Stationnements municipaux / secteur village / 111^e Avenue;
- Semaine du 22 avril : Secteur lac Écho / rue Desjardins / chemin des Quatorze-Îles
- Semaine du 6 mai : Secteur lac Connelly / chemin de Kilkenny / chemin de la Carrière / lac Bleu;
- Semaine du 13 mai : Secteur lac Maillé / lac Bertrand;
- Semaine du 27 mai : Secteur lac Morency / lac de l'Achigan / Mont-Rolland / lac du Pin-Rouge;



Notez que différents facteurs (météo, bris mécaniques) peuvent perturber l'horaire.

VIGNETTES DE BATEAUX : DÉLAIS DE TRAITEMENT

À l'approche de l'ouverture du débarcadère (dès que le niveau de l'eau le permettra en fonction de la ligne des hautes eaux), la vente des vignettes va bon train et les usagers se familiarisent avec la nouvelle plateforme qui facilite le processus.

Les plaisanciers sont priés de noter les informations suivantes :

- Aucune vignette ne sera vendue au débarcadère.
- Une seule façon pour se procurer une vignette : vignettes.saint-hippolyte.ca/.
- Prévoyez le coup: il faut compter un délai de cinq jours ouvrables pour le traitement de votre demande.
- Si votre dossier est incomplet ou s'il y a des ambiguïtés, le délai pourrait être plus long. Ainsi, envisagez de faire votre demande sans tarder si vous désirez aller sur l'eau prochainement!

Merci de votre compréhension!



OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE



Juste à temps pour le grand ménage de printemps, l'écocentre de Saint-Hippolyte est ouvert depuis le 24 avril! Nouveauté : vous pouvez désormais disposer de vos résidus de construction, de rénovation et de démolition gratuitement, **à l'écocentre de Saint-Jérôme seulement**, jusqu'à concurrence d'un volume annuel de 1 mètre cube. Au-delà de cette **limite annuelle**, des frais vous seront imposés lors de vos visites ultérieures (consultez le ecocentresrdn.org).

- Mercredi au samedi, de 9 h à 16 h 30
- Ouverture saisonnière du 24 avril au 26 octobre 2024
- Matières acceptées et refusées : ecocentresrdn.org.



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

OFFRES D'EMPLOI (Afin d'alléger le texte, le genre masculin inclut le genre féminin.)

Technicien en urbanisme

Concours n°2024-01-URB
Date d'entrée en poste : 20/05/2024
Date limite pour postuler : 10/05/2024

Votre quotidien dans ce poste

Sous la supervision de la direction du Service de l'urbanisme, le rôle principal et habituel de la personne à ce poste consiste à voir à l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation municipale.

Vos principaux défis

- Répondre aux demandes d'information en matière d'urbanisme et de réglementation municipale
- Procéder à la délivrance et au suivi des permis et certificats d'autorisation
- Assurer le suivi des requêtes citoyennes en lien avec la réglementation
- Procéder aux inspections sur le terrain
- Émettre les avis et constats d'infraction lorsque requis

Vos qualifications

- Détenir un diplôme d'études collégiales en aménagement et urbanisme ou autre discipline connexe.
- Compter deux années d'expérience dans le domaine de l'urbanisme

- Connaissance de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Connaissance du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2)
- Connaissance de la Suite Office et du logiciel Accès Cité Territoire, PG (un atout)
- Formation ou expérience en géomatique (un atout)
- Détenir un permis de conduire valide
- Habileté à gérer efficacement le suivi des dossiers
- Excellente communication verbale et écrite
- Rigueur, souci du travail soigné et autonomie
- Posséder d'excellentes aptitudes en service à la clientèle

Ce que nous offrons

- Un salaire à partir 27,54 \$/heure établi selon la convention collective en vigueur
- Un horaire de 32 ou 35 heures par semaine, au choix de l'employé

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
OU

rh@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2024-01-URB –
Prénom Nom

Inspecteur en environnement

Concours n°2024-01-ENV
Catégorie d'emploi : Emploi surnuméraire
Service : Environnement
Date d'entrée en poste : 20/05/2024
Date limite pour postuler : 10/05/2024

Votre quotidien dans ce poste

Sous la responsabilité de la directrice du Service de l'environnement, le rôle principal et habituel de la personne à ce poste consiste à procéder aux inspections relatives aux bandes riveraines et s'assurer de la réglementation municipale en vigueur.

Vos principaux défis

- Prodiger des conseils aux citoyens sur le reboisement des bandes riveraines, notamment au niveau du choix des végétaux et des techniques de plantation respectueuses du milieu
- Informer les citoyens sur les bonnes pratiques de protection des lacs
- Rédaction de fiches et de rapports d'inspection, de lettres d'avis, de constats d'infraction, etc.
- Gérer des dossiers d'infraction : appels téléphoniques, échange de courriels, discussions avec les citoyens, etc.

Vos qualifications

- Détenir un diplôme d'études collégiales ou d'études professionnelles dans un domaine jugé pertinent à l'emploi

- Avoir une bonne capacité d'analyse et de communications
- Connaître le logiciel PG solutions (un atout)
- Avoir de l'entregent, du tact et de l'expérience en service à la clientèle
- Posséder un permis de conduire valide
- Posséder de bonnes habiletés en communications interpersonnelles
- Faire preuve d'autonomie et de discernement
- Démontrer un sens de l'initiative ainsi qu'une bonne gestion du stress
- Détenir un permis de conduire de classe 5

Ce que nous offrons

- Un salaire à partir 24,56 \$/heure établi selon la convention collective en vigueur
- Un horaire de 35 heures de travail.
- Un emploi d'une durée de 26 semaines débutant le 6 mai 2024 et se terminant le 1^{er} novembre 2024

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
OU

rh@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2024-01-ENV –
Prénom Nom

Chauffeur-opérateur surnuméraire

Concours n°2024-01-TP
Catégorie d'emploi : Emploi surnuméraire
Service : Travaux publics
Date d'entrée en poste : 20/05/2024
Date limite pour postuler : 10/05/2024

Votre quotidien dans ce poste

Sous la responsabilité du directeur du Service des travaux publics : effectuer, seul ou en équipe, des travaux ayant trait à l'entretien du réseau municipal ainsi que toute autre tâche connexe.

Vos principaux défis

- Opérer la machinerie nécessaire à l'entretien du réseau municipal (niveleuse, rétrocaveuse, chargeur frontal, excavatrice, etc.)
- Opérer une machine multifonction avec ses accessoires dont un balai de rue, un bras articulé pour le fauchage, une grappe et un souffleur
- Conduire différents équipements et véhicules routiers (camion 10 roues avec une remorque, camion-citerne, etc.)
- Installer des ponceaux et effectuer la réfection des fossés
- Effectuer ou aider au chargement et au déchargement de matériaux
- Voir au bon fonctionnement de la machinerie et des véhicules routiers utilisés (propreté, plein d'essence, signaler les problématiques, etc.)

Vos qualifications

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Posséder un permis de conduire de classe 3 (classe 1,

- un atout) ou une formation pertinente en machinerie lourde de 750 heures minimum
- Posséder une expérience pertinente en lien avec les fonctions énumérées
- Connaître des notions de mécanique de machineries (un atout)
- Détenir la carte de signaleur routier et de chantier (un atout)
- Détenir la carte ASP construction
- Être apte à travailler à l'extérieur sous toutes les conditions climatiques
- Connaître les matériaux, les méthodes et pratiques utilisées pour l'exécution des travaux d'excavation

Ce que nous offrons

- Un salaire à partir de 24,10 \$/heure, plus prime de vacances
- Un horaire de 40 heures
- Une semaine de travail se terminant à midi le vendredi !
- Un emploi d'une durée d'environ 26 semaines
- Un emploi non routinier, en nature, sans trafic !
- La possibilité de réaliser pleinement ton potentiel et de saisir maintes occasions d'avancement au sein de la Municipalité

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
OU

rh@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2024-01-TP –
Prénom Nom

Animateur littéraire

Concours n°2024-02-BIB
Catégorie d'emploi : Emploi temporaire, temps partiel et étudiant
Service : Culture et bibliothèque
Date d'entrée en poste : 20/06/2024
Date limite pour postuler : 10/05/2024

Votre quotidien dans ce poste

Sous la responsabilité de la coordonnatrice de la culture et de la bibliothèque, l'animateur littéraire voit à l'organisation et à l'animation des activités littéraires pour les enfants du camp de jour.

Vos principaux défis

- Représenter la bibliothèque lors d'événements organisés par la Municipalité de Saint-Hippolyte
- Organiser le programme de l'animation hors les murs
- Offrir des ateliers littéraires ou des activités d'animation afin de développer et/ou d'entretenir le plaisir de la lecture chez les enfants
- Présenter les services de la bibliothèque, inscrire les nouveaux membres lors d'événements

Vos qualifications

- Étudier dans un programme d'études en techniques de la documentation, technique en loisir, interprétation théâtrale, baccalauréat en enseignement ou en littérature, animation

- culturelle ou toutes autres formations équivalentes
- Être habile à communiquer avec le public
- Être autonome et dynamique
- Posséder un esprit créatif et une bonne culture littéraire, surtout en littérature jeunesse
- Avoir de l'expérience en animation, c'est un atout

Ce que nous offrons

- Un milieu de travail enchanteur, en bordure du lac de l'Achigan
- Un emploi d'une durée de 8 semaines à partir du 25 juin
- Un horaire de 30 heures par semaine, du mardi au samedi
- Un salaire de 16,75 \$

Les personnes intéressées par ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 3 mai 2024, 16 h, soit par courriel ou par la poste, à l'adresse indiquée ci-dessous et en inscrivant le numéro de concours dans l'objet du courriel.

Municipalité de Saint-Hippolyte
Service des ressources humaines
2253, chemin des Hauteurs
Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1
OU

pweightman@saint-hippolyte.ca

Objet : Candidature concours n° 2024-02-BIB –
Prénom Nom